



EC 60

Date d'édition 25.03.2025
Date d'exécution 25.03.2025
Version 2.7 (fr)
remplace la version de 08.07.2024 (2.6)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation EC 60
Identifiant unique de formulation UFI: UH00-60WF-T00C-TQP8
Catégorie de produits PC-CLN-OTH Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides)

Composant(s) déterminant la classification de danger
acide phosphorique ...%, isotridecanol, éthoxylé

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU20 Services de santé
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

Catégories de processus [PROC]

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Catégories de produits [PC]

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

Usage de la substance/du mélange

Concentré de nettoyage liquide pour le nettoyage acide intensif des instruments médicaux, des implants, des prothèses, des pièces et pour l'élimination des ciments solubles dans l'acide.

Usages déconseillés

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17
D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0
Télécopie +49 7731 882-266
E-mail info@elma-ultrasonic.com
Site web www.elma-ultrasonic.com

Service responsable de l'information:
Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, +49 761 19240
EN)

France: numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

Belgique: Centre Antipoisons Belge 070 245 245



EC 60

Date d'édition	25.03.2025
Date d'exécution	25.03.2025
Version	2.7 (fr)
remplace la version de	08.07.2024 (2.6)

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Met. Corr. 1, H290	Jugement d'experts et éléments de preuve.
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul.
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul.

Consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger

acide phosphorique ...%, isotridecanol, éthoxylé

Pictogrammes des risques



GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Autre étiquetage

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

< 5% agents de surface non ioniques

≥ 30% phosphates (acide phosphorique)

*** 2.3 Autres dangers**

*** Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**

Acute Tox. 5 (orale + cutanée) H303 + H313: Peut être nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

*** Effets nocifs possibles sur l'environnement**

Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EC 60

Date d'édition 25.03.2025
Date d'exécution 25.03.2025
Version 2.7 (fr)
remplace la version de 08.07.2024 (2.6)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
7664-38-2	231-633-2	015-011-00-6	acide phosphorique ...%	50 - 62 pds %	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	Skin Corr. 1B; H314: C>=25% Eye Dam. 1; H318: C>=25% Skin Irrit. 2; H315: 10%<=C<25% Eye Irrit. 2; H319: 10%<=C<25%
69011-36-5	931-138-8		isotridecanol, éthoxylé	1 - 4.7 pds %	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	Eye Dam. 1; H318: C>10% Eye Irrit. 2; H319: 1%<C<=10% ATE(voie orale): 500 mg/kg

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119485924-24	acide phosphorique ...%
Not relevant (polymer).	isotridecanol, éthoxylé

Indications diverses

Mélange aqueux acide d'agents de surface non ioniques et acide phosphorique.

Remarque

Concentré de nettoyage très acide.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

En cas d'inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.



EC 60

Date d'édition	25.03.2025
Date d'exécution	25.03.2025
Version	2.7 (fr)
remplace la version de	08.07.2024 (2.6)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets

Risque de perforation gastrique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre calcaire
Mousse
Poudre d'extinction
Sable sec
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

aucune

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Monoxyde de carbone
Phosphore oxydes

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les secouristes

Protection individuelle
Utiliser un équipement de protection individuel.
Porter des bottes résistant aux acides.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les acides).
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.



EC 60

Date d'édition 25.03.2025
Date d'exécution 25.03.2025
Version 2.7 (fr)
remplace la version de 08.07.2024 (2.6)

Pour le nettoyage

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser:

Soda
Chaux

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Eviter d'inspirer les aérosols.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides.
Pour diluer, toujours préparer le récipient d'eau et y verser lentement le produit tout en remuant.
Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Le produit n'est pas combustible.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Matériau approprié pour le sol:
Résistant aux acides
Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.
Conserver le récipient bien fermé.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:
base

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas conserver à une température inférieure à -5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.
Durée de stockage: 4 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

aucune autre

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

*** 8.1 Paramètres de contrôle**

*** Valeurs limites au poste de travail**

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
7664-38-2	231-633-2	Acide phosphorique	1 [mg/m ³] Court terme(mg/m ³) 2 2000/39/CE
7664-38-2	231-633-2	Orthophosphoric acid	1 [mg/m ³] Court terme(mg/m ³) 2 (1) (1) 15 minutes average value (BE)



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EC 60

Date d'édition 25.03.2025
Date d'exécution 25.03.2025
Version 2.7 (fr)
remplace la version de 08.07.2024 (2.6)

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
7664-38-2	231-633-2	Orthophosphoric acid	2 (1) [mg/m³] Court terme(mg/m³) 4 (1)(2) (1) Inhalable fraction (2) 15 minutes average value (CH)
7664-38-2	231-633-2	Orthophosphoric acid	0,2 [ml/m³(ppm)] 1 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 0,5 Court terme(mg/m³) 2 Italic type: Indicative statutory limit values (F)
7664-38-2	231-633-2	acide phosphorique	1 [mg/m³] Court terme(mg/m³) 2 EU

DNEL salarié

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique ...%	1 mg/m³	long terme par inhalation (local)	

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection des mains

gants (résistants aux acides)

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: FKM, 0,4mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NR, 0,5mm, >=8h.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

incolore

Odeur

caractéristique



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EC 60

Date d'édition 25.03.2025
Date d'exécution 25.03.2025
Version 2.7 (fr)
remplace la version de 08.07.2024 (2.6)

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			non déterminé
Point de fusion/point de congélation	Plage de solidification < -5 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C		
inflammabilité	solide		non applicable
inflammabilité	gazeux		non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité		non significative
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité		non significative
Point éclair			Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C.
Température d'auto-inflammabilité	env. 360 °C		Valeur pour isotridecanol, éthoxylé.
Température de décomposition	≥ 100 °C		
pH	dans l'état fourni < 1 (20°C)		
Viscosité	(dynamique) 27.4 mPa*s (20°C)		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	-0.77		Valeur pour acide phosphorique.
Pression de vapeur	10- 15 hPa (20°C)		
Densité et densité relative	1.45 g/cm ³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	3.37		Valeur pour acide phosphorique.
caractéristiques des particules			non applicable (liquide).

9.2 Autres informations

Informations sur les classes de danger physique

Explosifs

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a).
CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

gaz inflammables

Estimation/classification

non applicable (liquide).

Aérosols

Estimation/classification

non significative - aucun aérosol.
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.



EC 60

Date d'édition	25.03.2025
Date d'exécution	25.03.2025
Version	2.7 (fr)
remplace la version de	08.07.2024 (2.6)

Gaz comburant

Estimation/classification
non applicable (liquide).

gaz sous pression

Estimation/classification
non applicable (liquide - aucun gaz dissous).

liquides inflammables

Estimation/classification
non inflammable, non combustible (Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C).

solides inflammables

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Matières et mélanges auto-réactifs

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).
CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

Liquides pyrophoriques

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances pyrophoriques - non spontanément inflammable (CLP I 2.9.4.1).
CLP I 2.9.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour les liquides pyrophoriques lorsque l'expérience acquise dans la fabrication ou l'utilisation d'une substance ou d'un mélange montre que celle-ci/celui-ci ne s'enflamme pas spontanément au contact de l'air à température normale, c'est-à-dire que la substance demeure notoirement stable à température ambiante pendant une durée prolongée (plusieurs jours).

Matières solides pyrophoriques

Estimation/classification
non applicable (liquide).

matières et mélanges auto-échauffants

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances auto-échauffants.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Estimation/classification
non significative - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1).
CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans l'eau et donne un mélange stable.

Liquides comburants

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances comburantes.

Matières solides comburantes

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Peroxydes organiques

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de peroxydes organiques.



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EC 60

Date d'édition 25.03.2025
Date d'exécution 25.03.2025
Version 2.7 (fr)
remplace la version de 08.07.2024 (2.6)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Caractéristiques en matière de sécurité

	Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
Taux de corrosion (mm aluminium/année)	> 6.25 mm/a	Jugement d'experts et éléments de preuve.	
Taux de corrosion (mm acier/année)	> 6.25 mm/a	Jugement d'experts et éléments de preuve.	

Estimation/classification

Le mélange est classé comme corrosif pour les métaux (Met. Corr. 1 H290).

Explosibles désensibilisés

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances explosibles désensibilisés.

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Taux d'évaporation			eau: 0,36 (ASTM D3539).
Teneur en solvant	0 %		
Propriétés explosives			aucune
Propriétés comburantes			aucune

Autres informations

Aucune autre information significative disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction exothermique avec les lessives alcalines.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.
Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les lessives alcalines.
Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

alcalies (bases)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.



EC 60

Date d'édition 25.03.2025
Date d'exécution 25.03.2025
Version 2.7 (fr)
remplace la version de 08.07.2024 (2.6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	2012 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	La toxicité aiguë par ingestion correspond à la catégorie 5 du SGH.
	Numéros CAS7664-38-2 acide phosphorique ...% DL50: 1530 mg/kg Espèce Rat		
	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé 500 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
Toxicité dermique aiguë	4086 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	La toxicité aiguë cutanée correspond à la catégorie 5 du SGH.
	Numéros CAS7664-38-2 acide phosphorique ...% DL50: 2740 mg/kg Espèce Lapin		
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur)		négligeable

Estimation/classification

Peut être nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Corrosif.	Méthode de calcul.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Corrosif	Méthode de calcul.	

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.		Méthode de calcul.	

Mutagénicité sur les cellules germinales

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



EC 60

Date d'édition 25.03.2025
Date d'exécution 25.03.2025
Version 2.7 (fr)
remplace la version de 08.07.2024 (2.6)

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérigène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet narcotique

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Remarque

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

L'inhalation d'aérosol peut fortement irriter les voies respiratoires et peut nuire aux muqueuses/au poumon.

Provoque des brûlures.



EC 60

Date d'édition 25.03.2025
Date d'exécution 25.03.2025
Version 2.7 (fr)
remplace la version de 08.07.2024 (2.6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	CL50: 3.9 mg/L	calculé.	Après neutralisation, une réduction de l'effet nocif ne peut être constatée.
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 16 mg/L	calculé.	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 17.8 mg/L	calculé.	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

Estimation/classification

Toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition > 90 %		diminution du COD Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Biodégradation	Taux de décomposition 100 %	Neutralisation, mesure de pH.	Propriétés acides sont éliminées à 100%.
Biodégradation			Numéros CAS 7664-38-2 acide phosphorique ...%
			Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.
Biodégradation	Taux de décomposition > 60 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	Numéros CAS 69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

isotridecanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.
acide phosphorique: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification

isotridecanol, éthoxylé: Koc: >5000, immobile, forte adsorption sur le sol.
acide phosphorique: non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EC 60

Date d'édition 25.03.2025
Date d'exécution 25.03.2025
Version 2.7 (fr)
remplace la version de 08.07.2024 (2.6)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets nocifs

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations écotoxicologiques

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Demande chimique en oxygène (DCO)	env. 98 mg O ₂ /g	DIN ISO 15705	
AOX			D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Informations complémentaires

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques. Après neutralisation: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Aucune autre information significative disponible.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

*** 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200129 *	détergents contenant des substances dangereuses
Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150110 *	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

*** Élimination appropriée / Produit**

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

*** Autres recommandations de traitement des déchets**

Solution d'application / solution de nettoyage :

Neutraliser avec des bases ou de la chaux.

Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.



EC 60

Date d'édition 25.03.2025
Date d'exécution 25.03.2025
Version 2.7 (fr)
remplace la version de 08.07.2024 (2.6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1805	ONU 1805	ONU 1805
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION	PHOSPHORIC ACID SOLUTION	Phosphoric acid, solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1805
Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport	8
Étiquette de danger	8
Code de classification	C1
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Dispositions particulières	-
Code de restriction en tunnel	E

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1805
Nom d'expédition des Nations unies	PHOSPHORIC ACID SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Polluant marin	Non
EmS	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1805
Nom d'expédition des Nations unies	Phosphoric acid, solution
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non



EC 60

Date d'édition	25.03.2025
Date d'exécution	25.03.2025
Version	2.7 (fr)
remplace la version de	08.07.2024 (2.6)

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations
négligeable

Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 75 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

autres réglementations (UE)

À observer:

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

Teneur en COV, état de livraison 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Directives nationales

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM: Société américaine pour les essais des matériaux

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)

DIN: Institut allemand de normalisation

DNEL: dose dérivée sans effet

DOC: Carbone organique dissous

EmS: procédures d'urgence

IATA: International Air Transport Association

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international

IMO: International Maritime Organization

ISO: L'Organisation internationale de normalisation

JArbSchG: Loi relative à la protection des jeunes au travail (DE)

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

SCL: Specific concentration limit

TI: Instruction technique

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

Références littéraires et sources importantes des données

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EC 60

Date d'édition	25.03.2025
Date d'exécution	25.03.2025
Version	2.7 (fr)
remplace la version de	08.07.2024 (2.6)

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente